



section académique
LIMOGES

RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE

Mars 2016 - Janvier 2018

La période couverte par ce rapport d'activité s'ouvre avec la lutte contre la loi El Khomri et se clôt avec la mise en oeuvre des ordonnances Macron réformant le Code du travail. Concernant la lutte contre la loi El Khomri, Le SNES, avec la FSU, a largement informé et participé aux mobilisations (organisation d'un meeting à Limoges, manifestations départementales et nationale). L'intransigeance du gouvernement Valls et le recours au 49.3 ont vraisemblablement contribué au délitement du Parti Socialiste dans la période électorale qui a suivi. Pour ce qui est des ordonnances Macron, le SNES et la FSU se sont aussi fortement impliqués mais la division du mouvement syndical a largement pesé dans la difficulté à mobiliser les salariés et n'a pas permis d'empêcher la mise en pièce des garanties collectives. Le recours aux ordonnances par E. Macron a montré aussi une volonté de passage en force qui pourrait marquer l'ensemble de l'action de son quinquennat. La Fonction Publique, au prétexte de l'équité, pourrait ne pas être écartée longtemps des évolutions imposées aux salarié-e-s du secteur privé.

Dans le même temps, dans le champ de l'Education, le SNES-FSU a continué de porter le fer contre la réforme du collège mise en place à la rentrée 2016. Les actions menées ont permis que ne soient pas utilisées les marges de récupération de moyens permises par la réforme (80 emplois dans l'académie). La mise en place de la réforme dans les collèges a donné lieu à des situations très disparates d'un établissement à l'autre (mise en oeuvre des EPI et de l'AP, enseignement des langues anciennes...) et à la suppression de près de la moitié des bilangues. Les pressions sur les pratiques pédagogiques des enseignant-e-s, notamment sur les modalités d'évaluation, ont été nombreuses, le nouveau DNB ayant été instrumentalisé à cet effet par plusieurs chefs d'établissement alors qu'aucune modalité d'évaluation ne peut être imposée aux enseignant-e-s, comme les interventions du SNES-FSU ont conduit l'administration à le réaffirmer en CTA. L'assouplissement de la réforme à la rentrée 2017 porte la trace de nos actions, mais les moyens permettant le retour des bilangues ou des horaires de langues anciennes n'ont pas été rendus. Cela a encore conduit à de nombreuses disparités dont nous avons demandé la correction pour la rentrée 2018.

La très longue campagne électorale pour les présidentielles a conduit à l'élection d'E. Macron qui a su profiter de l'effondrement du Parti Socialiste et de celui du candidat des Républicains. Sans jamais préciser vraiment son projet et porté par la masse des médias, E. Macron a su faire croire qu'il incarnait le renouveau en politique, masquant ainsi le caractère très libéral de son projet économique et social. Maintenant au pouvoir, il entend bien « transformer » en profondeur notre modèle économique et social : après le Code du travail et le financement de la protection sociale (transfert des cotisations vers la CSG), retraites, formation professionnelle, assurance chômage, réformes éducatives... sont au programme. La volonté d'avancer coûte que coûte, sans tenir compte des oppositions qui s'expriment, semble la marque de fabrique du nouveau Président. La multitude de sujets mis en chantier, la force de communication mise en oeuvre, l'absence d'opposition politique audible et la division du mouvement syndical rendent pour l'instant difficile la mobilisation, même si les désaccords avec la politique menée sont forts chez les salarié-e-s. Alors qu'E. Macron et son Gouvernement veulent profiter d'une relative embellie dans les sondages pour accélérer encore le rythme des réformes, la responsabilité du SNES et de la FSU est majeure pour sortir de cette situation.

Concernant notre secteur et celui de la Fonction Publique, le SNES et la FSU ont pesé de toutes leurs forces lors des discussions pour imposer que les accords PPCR débouchent sur une première étape de revalorisation et d'amélioration de nos carrières. La plupart des mesures ont déjà été mises en oeuvre (reclassement dans une nouvelle carrière plus rapide et égalitaire notamment) mais le report d'un an de l'application de certaines mesures, au motif de leur coût, par l'actuel gouvernement est inacceptable. Les discussions, lors des nombreuses heures d'informations syndicales animées sur ce sujet dans les établissements de l'académie, montrent que la profession se retrouve dans nos analyses et partage l'idée que les mesures actées ne peuvent constituer qu'une première étape tant la dévalorisation salariale de nos professions est importante. Le SNES avec la FSU a su construire une grève unitaire le 10 octobre 2017 et travaille à la construction d'une nouvelle journée d'action au mois de mars, mais la proximité des élections professionnelles fin 2018 pousse déjà certaines organisations syndicales à jouer la concurrence plutôt que la défense des personnels...

Concernant l'Éducation, la réforme à venir du lycée et du baccalauréat sera sans aucun doute l'occasion de supprimer des postes d'enseignants puisque l'EN doit contribuer aux 120 000 suppressions de fonctionnaires annoncées sur le quinquennat. La mise en place de la sélection dans l'ensemble des filières du supérieur via « parcours sup » et la publication des attendus par filière va vraisemblablement structurer le lycée voulu par JM. Blanquer : modulaire, faussement « à la carte », conduisant à un bac qui n'aurait plus rien de national. Pour le SNES-FSU il y a aujourd'hui urgence pour la profession à s'informer et à se préparer à agir pour préserver un lycée émancipateur et démocratique, garant de l'égalité des chances en tout point du territoire.

Nous ciblons dans ce rapport d'activité les déclinaisons académiques de l'action du SNES-FSU nécessairement inscrites dans les orientations nationales présentées dans le rapport d'activité national sur lequel vous êtes aussi amené-e-s à vous prononcer. Participez à la vie démocratique du SNES-FSU, votez !



Votes sur les rapports d'activité et rapports financiers académiques et nationaux

La période de vote est fixée du **mardi 16 janvier au vendredi 2 mars 2018**.

Participent au vote tous les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation au moment du vote.

Le vote a lieu dans les S1, ou pour les isolé-e-s, TZR et retraité-e-s, par correspondance, directement à la section académique.

Il appartient à chaque S1 d'organiser la consultation. Les modalités ainsi que les bulletins de vote seront expédiés prochainement.

Le dépouillement se fait par établissement. Chaque S1 recevra les documents nécessaires (procès-verbal de dépouillement et liste d'émargement).

Le dépouillement académique des résultats se fera au moment du congrès académique sous la responsabilité de la commission de dépouillement qu'il aura élue.

Congrès académique

Jeudi 8

Vendredi 9 mars

Lycée Raoul Dautry

Limoges

Intervention syndicale dans les structures

Comité Technique Académique,

Conseil Académique de l'Éducation Nationale,

Conseil Économique Social et Environnemental Régional,

Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail.

CTA

Dotation budgétaire académique et sa répartition, carte scolaire, évolution des implantations des filières de formations, bilan du fonctionnement pédagogique des établissements : tels sont les sujets débattus en CTA. Les élu-e-s SNES-FSU ont à cœur d'y faire entendre analyses et propositions sur l'ensemble des questions éducatives qui touchent au plus près notre quotidien dans les établissements. Si nous avons pu faire valoir la nécessité de réimplanter des postes en établissements afin de stabiliser les équipes pédagogiques pour les rentrées 2016 et 2017 (suite aux nombreuses suppressions de 2014 et 2015), le rectorat s'en tient toujours à une gestion strictement comptable des moyens. C'est au sein de cette instance qu'ont été actées les modalités de gestion des contractuels suite à l'intervention résolue des élu-e-s du SNES et de la FSU. Les élu-e-s du SNES-FSU ont défendu sections, filières et postes menacés de suppression en lien étroit avec les sections syndicales des établissements concernés. En cela ils-elles ont tout fait pour que le CTA ne soit pas une simple chambre d'enregistrement mais joue pleinement son rôle d'instance de concertation et de discussion.

CAEN

Dans cette instance, co-présidée par le Préfet, le Recteur et le Président de Région, les représentant-e-s du SNES-FSU sont intervenu-e-s sur toutes les questions relatives à l'offre de formation dans notre académie en mettant en avant la nécessité d'en préserver la proximité et la diversité, éléments déterminants pour la poursuite d'études des jeunes notamment les plus fragiles. Ils-elles ont redit l'importance de politiques publiques volontaristes pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales. A ce titre ils-elles ont souligné leurs fortes inquiétudes sur les évolutions introduites par la région Nouvelle Aquitaine en ce qui concerne les dotations de fonctionnement des lycées, la gratuité des manuels scolaires ou encore l'aide aux lycéens, sans malheureusement obtenir de réponse satisfaisante de la Région.

CESER

Le SNES n'assure plus la représentation de la FSU dans cette instance. Le fonctionnement du CESER a été fortement impacté par la réforme territoriale, réforme qui a par ailleurs conduit à l'éloignement des Services Publics et des lieux de décision des citoyen-ne-s tout en dégradant les conditions de travail des personnels. Le CESER a ainsi siégé de façon transitoire par agglomération des instances des trois anciennes régions, au 1^{er} janvier 2018 une seule instance sera constituée dans laquelle le nombre de représentants de la FSU passera de 3 à 2. L'éloignement des lieux de réunions et l'étendue de la Région rendent difficile la préparation des interventions de la FSU dans cette instance.

CHSCT

Le SNES et les autres syndicats de la FSU sont majoritaires dans les CHSCT départementaux et académique. Les représentant-e-s de la FSU s'attachent à avoir une action la plus effective possible dans l'analyse des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Il s'agit de co-construire avec l'administration des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les personnels dans leurs pratiques professionnelles, difficultés pouvant avoir des conséquences sur la santé des personnels ou sur leur qualité de vie au travail. Mais l'administration est parfois directement responsable de ces difficultés... Il s'agit donc d'amener l'administration à en prendre conscience et à modifier ses pratiques (management, réformes, organisation du travail...), c'est tout l'enjeu de ces instances qu'Emmanuel Macron vient de supprimer dans le privé avec sa loi travail...

SYNDICALISATION La période de deux ans sur laquelle porte ce rapport d'activité est marquée, au plan académique, par une augmentation du nombre de syndiqué-e-s : 864 syndiqué-e-s en 2015-2016 et 887 syndiqué-e-s en 2016-2017, à comparer aux 859 syndiqué-e-s en 2014-2015. Nous notons en ce début d'année scolaire 2017-2018 une légère avance de syndicalisation.

La syndicalisation des stagiaires a été particulièrement soutenue en 2016-2017, fruit d'une présence militante importante à l'ESPE toutes les semaines. Elle ne peut cependant porter à elle seule la dynamique de syndicalisation nécessaire à la vitalité de notre organisation. En effet, le nombre de non renouvellements d'adhésions reste élevé chaque année et continue à nous interroger. Comment fidéliser des collègues qui trouvent ponctuellement dans le SNES-FSU un soutien ou une aide sans volonté d'inscrire leur syndicalisation dans la durée ? Nous apportons plusieurs réponses. La politique de formation syndicale entamée vise ainsi à faire voir un autre visage du SNES-FSU que celui lié au suivi des carrières ou des mutations, en mettant en avant la réflexion sur les pratiques pédagogiques, l'organisation et l'avenir du second degré... Nous avons aussi poursuivi le contact systématique, par courrier, dès la rentrée, avec les collègues nouvellement entré-e-s dans l'académie suite au mouvement inter, avec les néotitulaires comme avec les collègues plus expérimenté-e-s, afin de les informer sur la réalité de l'académie, sur leurs droits suite à mutation et sur l'organisation du SNES-FSU dans l'académie.

LYCÉES

Avec l'arrivée du ministre Blanquer, la question du lycée se retrouve de nouveau au cœur de l'actualité. Écarté des objectifs prioritaires du ministère de N.Vallaud-Belkacem, le lycée n'a pas fait l'objet d'un bilan critique de la réforme Chatel. Pourtant cette réforme continue de faire ressentir ses effets délétères sur les personnels comme sur les élèves.

Le SNES-FSU a saisi toutes les occasions pour dénoncer les effets négatifs de la réforme Chatel pour les personnels comme pour les élèves (autonomie renforcée, échec de l'Accompagnement Personnalisé, échec du rééquilibrage des voies et des séries). A ces insuffisances structurelles, se sont ajoutés les effets du mini-boom démographique commencé au début des années 2000.

Ainsi, lors des CTA, les élu-e-s SNES-FSU ont constamment dénoncé les dégradations des conditions d'encadrement qui se sont généralisées à l'ensemble des lycées de l'académie avec des normes d'effectifs avoisinant le plus souvent les 35 élèves par classe. Ils.elles sont intervenu.e.s aussi pour dénoncer les conséquences des nouvelles modalités d'évaluation en langues vivantes au bac à compter de la session 2013, augmentant sensiblement la charge de travail des enseignant.es. Les responsables académiques du secteur lycée ont été à l'offensive sur la question du

COLLÈGES

La mise en place de la réforme du collège à la rentrée 2016 s'est accompagnée des difficultés pointées par le SNES-FSU : concurrence entre les disciplines pour l'attribution des heures, difficultés de mise en place des EPI, disparition des bilangues et d'heures d'enseignement du latin, surcharge de travail liée au changement des programmes sur les 4 niveaux, pressions de l'institution pour imposer des pratiques d'évaluation des élèves. A la rentrée 2017, prenant en compte les mobilisations initiées par le SNES-FSU en 2015 et 2016 contre la réforme Vallaud-Belkacem, le cadre de mise en œuvre des EPI a été assoupli par le nouveau ministre, comme a été ré ouverte la possibilité de parcours bilangues et d'enseignement de quelques heures de latin. Cependant les moyens n'ont pas été donnés et la logique même d'autonomie des établissements, au cœur de la réforme, n'a pas été remise en cause entraînant de ce fait un accroissement des inégalités entre établissements. Les marges de récupérations de moyens permises par la réforme n'ont pas été utilisées à plein, mais elles restent possibles et représenteraient 80 emplois dans l'académie. La légère baisse des dotations à la rentrée 2017 a amorcé à cet égard un mouvement inquiétant. Le SNES-FSU a demandé l'élaboration d'une carte académique des enseignements en collège afin que les établissements n'entrent pas en concurrence.

Formation syndicale

Dans la continuité du développement des stages syndicaux initié en 2014, la section académique a organisé de nombreux stages qui sont l'occasion d'accompagner les militants et les collègues, de confronter les points de vue, d'analyser, de réfléchir et construire l'action syndicale. Ils permettent aussi de prendre du recul par rapport au quotidien et d'appréhender des questions complexes avec l'apport d'intervenants chercheurs. Si la mise en place de ces stages nécessite un important travail militant, leur organisation est indispensable pour traiter les dossiers quotidiens parfois complexes et faire vivre l'activité syndicale.

La section académique a offert un large choix de thématiques ces deux dernières années : stages disciplinaires (professeur documentaliste en novembre 2016, lettres modernes et mathématiques en octobre 2017), stage catégoriel (CPE à venir en mars 2018), stages sur l'organisation des établissements et les réformes en cours (collège en février 2016, lycée en novembre 2016), stage sur les carrières (PPCR en février 2017), stages sur la mixité sociale (février 2016), la liberté pédagogique (décembre 2017) et l'entrée dans le métier (à venir en mars 2018).

Le nombre de participant-e-s témoigne d'un fort engouement nourri par la nécessité d'espaces de débats sur notre exercice professionnel et nos disciplines, entre pairs et dans le cadre syndical. Les retours-évaluations post-stage confortent la section académique dans sa volonté de poursuivre et d'amplifier sa politique de formation syndicale.

budget de fonctionnement car les DGF attribuées par la Région Nouvelle Aquitaine pour l'exercice 2018 ont accusé une baisse dans la quasi totalité des lycées généraux et technologiques. Ils ont adressé à l'ensemble des S1 des lycées un projet de motion pour vote en Conseil d'administration et ont rédigé un communiqué de presse bien relayé dans les médias.

En participant régulièrement aux travaux du groupe national lycée du SNES-FSU, ils ont pu informer sur la situation de notre académie et faire remonter les spécificités de nos lycées.

La participation à une réflexion syndicale collective sur nos projets et sur notre exigence d'un lycée démocratique, nous permet de mieux appréhender les contours du vaste projet de réforme lancé par le ministre Blanquer. Les contours des réformes annoncées sont catastrophiques et heurtent nos conceptions : dénaturation de la voie technologique, réductions des horaires disciplinaires, risque d'annualisation des services, développement de parcours d'initiés correspondant à la mise en place de Parcours Sup... sans jamais aborder la question indispensable des moyens ! Pour construire la nécessaire mobilisation et s'opposer à la volonté du gouvernement d'un passage en force sur la réforme du lycée, la section académique a fait le choix d'informer très largement la profession au travers de la publication de plusieurs tracts de masse et en animant des heures d'information syndicales de façon systématique dans les lycées.

ORIENTATION

Ce rapport d'activité débute au moment où les CIO de Corrèze étaient, suite à l'intervention du SNES-FSU, repris par l'État en janvier 2016. Il débute aussi avec la mise en place de la région Nouvelle Aquitaine qui nous impose une vigilance particulière, les compétences de la Région sur la chaîne orientation-formation-emploi étant renforcées par les dernières lois de décentralisation. Pour l'instant les interventions du SNES-FSU en CREFOP ont permis que les projets de réorganisation du SPRO voulus initialement par la région ne voient pas le jour. La période a aussi vu la mise en place du nouveau corps des PSY-EN et la création de la hors-classe suite au protocole PPCR voté par le SNES-FSU. Si, sur la première campagne d'accès à la hors classe, l'État a renié sa parole en n'accordant pas le nombre de promotions prévues, il n'en reste pas moins que ce débouché de carrière est historique pour la catégorie. Le SNES-FSU agit pour que les contingents des prochaines promotions permettent la promotion de tous les collègues avant leur départ en retraite. Le nouveau statut des PSY-EN EDA renforce leur ancrage dans les établissements et les CIO, au service de l'orientation des publics scolaires, ce qui est une protection contre les tentatives de la région de les y soustraire. Les nouvelles procédures d'orientation dans l'enseignement supérieur excluent cependant, de façon tout à fait inacceptable, les PSY-EN du processus sauf en ce qui concerne la prise en charge des lycéens n'ayant aucune réponse positive. Aucun recrutement supplémentaire de PSY-EN EDA n'est d'ailleurs programmé au budget 2018 alors que le nombre de non titulaires et de postes non pourvus reste très important. Une source de satisfaction cependant, lors des élections professionnelles de novembre 2017, la liste présentée par le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU a recueilli plus de 75% des suffrages des PSY-EN, ce qui confirme les orientations portées par nos organisations et donne une forte légitimité à nos élu-e-s en CAPA.



CAPA

Nos interventions, dans les CAPA des différentes catégories, sont toujours guidées par les mêmes principes forts : maintenir et renforcer des règles collectives pour préserver l'équité et la transparence, conjuguer défense collective et défense individuelle parce que la meilleure défense individuelle vient de règles collectives renforcées. Nous avons poursuivi dans le choix d'une information à la fois sur les situations individuelles mais aussi sur les enjeux politiques dans chacun des actes de gestion.

Suite à la signature des accords PPCR en 2016, la nouvelle carrière s'est mise en place à la rentrée 2017. Tous les personnels titulaires ont été reclassé-e-s dans la nouvelle carrière au 1er septembre 2017. Le SNES-FSU a été particulièrement attentif au reclassement des collègues et a fait corriger les erreurs par les services du rectorat.

Nouvelles modalités de carrière

En ce qui concerne les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants, CPE et Psy-ÉN, la section académique a informé l'ensemble de la profession via le bulletin académique et l'ensemble des collègues concerné-e-s par courrier. Un guide du rendez-vous de carrière, centré sur l'entretien avec le chef d'établissement, a été élaboré et adressé à tous les collègues syndiqué-e-s concerné-e-s. Une liste des collègues concerné-e-s par un rendez-vous de carrière a été envoyée aux S1.

AFFECTATION DES ENSEIGNANT-E-S

Les mutations constituent, chaque année, une part importante de l'activité de la section académique : permanences spécifiques à l'ESPE à destination des stagiaires, réunions d'information dans les 3 départements et à l'ESPE, permanences téléphoniques et réponses aux nombreux mails adressés à la section académique, vérification des vœux et barèmes inter de tous les demandeurs, information des demandeurs de mutation. Le travail est le même pour l'intra mais s'y ajoutent les discussions sur la circulaire académique, la rédaction du bulletin académique spécial mouvement puis la préparation du mouvement. Les interventions du SNES, communes avec le SNEP et le SNUEP, syndicats de la FSU, ont permis, pour les stagiaires, une meilleure valorisation des missions d'AED, d'AESH ou de contractuels, par l'augmentation de la bonification sur le vœu départemental.

A chaque étape, la fiche de suivi syndical permet aux demandeurs de faire vérifier leur dossier par nos commissaires paritaires et d'être rétablis dans leur droit en cas d'erreur. Les corrections de vœux et barèmes, entre 20 et 30 environ chaque année, sont pour la quasi-totalité le fruit du travail des commissaires paritaires du SNES-FSU en amont des groupes de travail et pendant les séances.

De la même façon, le travail approfondi de nos commissaires paritaires permet dès réception du projet de mouvement, d'intervenir en amont des CAPA (CPE et Psy-EN) ou de la FPMA (Certifié-e-s/ agrégé-e-s) pour améliorer celui-ci – permettre une mutation dans un meilleur rang de vœux ou permettre une mutation alors que le projet ne le faisait pas –. Plusieurs dizaines de collègues en bénéficient chaque année bien évidemment dans le respect des règles communes connues de tous, nous sommes les seul-e-s à faire ce travail systématique. A toutes les étapes, les syndiqué-e-s sont informé-e-s dès la fin des groupes de travail, CAPA ou FPMA, par SMS, mail et courrier.

Retraité-e-s

Du congrès 2016 au congrès 2018, la situation des retraités (pouvoir d'achat, conditions de vie, protection sociale...) a continué à se dégrader, c'est pourquoi les sections départementales du SNES- FSU ont participé activement à la mise en œuvre de toutes les actions auxquelles appelaient la FSU, la FGR FP et le Groupe des 9. Plusieurs manifestations, précédées de diverses initiatives (diffusions de tracts sur les marchés, communiqués de presse...) ont été organisées, en mars et septembre 2016, en mars 2017, pour dénoncer les attaques répétées contre le pouvoir d'achat, la protection sociale La seule réponse du gouvernement à notre exigence de revalorisation a été le dégel temporaire des pensions avec l'augmentation de +0,8 % au 1er novembre 2017 qui n'est qu'une simple mesure de rattrapage en application de la loi !

Dans le même temps la politique du président Macron s'est traduite par des attaques particulièrement violentes contre les retraités : l'augmentation de 25% de la CSG a provoqué une mobilisation sans précédent des retraités qui ont participé en masse aux manifestations organisées dans les 3 départements le 28 septembre 2017. Cette augmentation sans compensation de la CSG montre la volonté gouvernementale de diminuer le pouvoir d'achat des retraités et d'opposer salariés et retraités ce que nous dénonçons vigoureusement. Le SNES FSU Retraités est aussi toujours présent aux côtés des actifs pour défendre des revendications non spécifiques (loi travail, défense Fonction Publique.....). Les sections départementales ont aussi interpellé les candidats aux élections législatives, puis les parlementaires et ont demandé des audiences auprès des préfets. Elles ont par ailleurs largement diffusé le questionnaire national destiné à faire le point sur la situation des retraités. L'ensemble de nos actions a suscité une enquête du journal Le Monde et un journaliste de sa rédaction est venu en Limousin pour interviewer des retraités dont une militante du SNES. C'est un encouragement à poursuivre nos efforts d'information en direction des syndiqué-e-s, des sections départementales et en participant aux stages, journées et assemblées générales au niveau national du SNES-FSU.

Nous sommes partie prenante de la vie de la SFR FSU et de FGR FP. Ainsi nous avons contribué à la mise en place laborieuse et à la constitution des CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) dans les 3 départements. Face à la volonté du gouvernement de tout faire pour ne pas prendre en compte la situation des retraités, la solidarité inter générationnelle au sein du SNES FSU, la solidarité de l'ensemble de la Fonction Publique au sein de la FGR FP sont plus que jamais nécessaires.

La section académique continue à intervenir pour obtenir des réponses précises sur les modalités retenues pour l'avancement accéléré aux 7ème et 9ème échelons, nous mettons en avant la nécessité de règles claires, équitables, connues et comprises de tous.

Hors-Classe

Sur le barème d'accès à la hors-classe des certifié-e-s et CPE, nous avons su imposer que le poids du « mérite » soit inférieur à celui de l'ancienneté ce qui a permis dans notre académie à la quasi-totalité des collègues au onzième échelon d'accéder à la hors-classe ce qui est loin d'être le cas dans la totalité des académies. Sur l'accès à la hors-classe des agrégé-e-s, là aussi, nos interventions sur la nécessité de mieux prendre en compte l'ancienneté de carrière ont permis à davantage de collègues d'être promu-e-s.

Les modalités d'accès à la hors classe deviennent nationales à compter de l'année scolaire 2017-2018. Au moment où nous écrivons, nous attendons la publication de la note de service définissant les modalités d'accès et le barème mis en place.

Classe Exceptionnelle

La classe exceptionnelle est créée à compter de l'année scolaire 2017-2018. Le SNES-FSU conteste ses modalités d'accès trop restrictives et injustes. Le SNES-FSU est intervenu auprès du Recteur pour que les promotions soient accordées aux collègues les plus proches de la retraite permettant ainsi d'optimiser le rendement de la classe exceptionnelle et de faire qu'un maximum de collègues puissent y accéder avant la fin de leur carrière.

TZR

La crise de recrutement a considérablement asséché le vivier de TZR ces deux dernières années, la moitié des TZR a en effet disparu. Dans la quasi-totalité des disciplines, tous les TZR disponibles sont affectés dès la rentrée en conséquence la continuité du service public d'Éducation ne peut plus être assurée pour les remplacements de courte et moyenne durée.

Dans le même temps, près de 50% des affectations se font sur plusieurs établissements. Les conditions de travail des TZR restent donc très dégradées. Nous avons mené au printemps 2016, par l'intermédiaire d'une publication académique, une enquête concernant les conditions de travail des TZR dont les résultats publiés à l'automne 2016 ne nous ont pas surpris. Pour la plupart des collègues, cette situation est subie, elle impose un surcroît de travail, de plus l'intégration dans les équipes est difficile. A force d'interventions du SNES-FSU, les services du rectorat commencent à comprendre ces difficultés et à en tenir compte pour les affectations prononcées lors du GT de juillet.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des TZR, nous publions, chaque année au 1^{er} trimestre, un bulletin académique, « spécial TZR », adressé à tous les TZR, qui, outre l'actualité, fait un point exhaustif sur les droits et devoirs des TZR, les indemnités et frais de déplacements. Il se veut un outil au service des TZR. Le SNES-FSU organise depuis la rentrée 2016 une réunion de rentrée à destination des TZR. Organisée fin août, la semaine avant la rentrée, elle a pour but de rappeler aux TZR présents les conditions de rentrée, leurs droits et devoirs, d'échanger sur les problématiques rencontrées par les anciens et d'anticiper les problèmes avec les nouveaux. Le succès de ces réunions nous invite à les renouveler dans le but de créer à nouveau un collectif TZR dans l'académie.

AED/AESH

L'augmentation du nombre d'élèves, la faiblesse du nombre d'AED et la précarité du statut dégradent les conditions de travail dans les vies scolaires et soumettent nombre d'AED à des pressions de la part des chefs d'établissement : contestation du crédit d'heures formation, contrats d'un an imposés, extension de missions, ... Pour les AESH ayant en charge l'intégration des élèves en situation de handicap, les possibilités de CDIisation donnent lieu à de nouvelles perspectives de mobilisation. Sous l'impulsion de plusieurs militants de la section académique, un collectif AED/AESH est depuis la rentrée 2017 en train de se constituer.

Un bulletin relatif aux droits des AED-AESH a été adressé à ces personnels en mai 2017. Une autre publication dédiée a été envoyée nominativement aux AED-AESH et diffusée aux personnels en CUI via les S1 en novembre 2017. Des réunions à

l'attention de ces personnels ont été organisées dans chaque département de l'académie en novembre-décembre 2017.

Si la participation des AED-AESH à ces réunions est encore modeste, il y a cependant les moyens de ré-engager un travail collectif pour défendre les droits de ces personnels : c'est l'objectif que nous poursuivons.

Suite à la tenue d'un groupe de travail académique, à la demande de la FSU, sur l'accompagnement des élèves handicapé-e-s en novembre 2017, le SG du rectorat s'est engagé, à la demande de la FSU, à tenir un GT sur la gestion des AESH. Nous y porterons la nécessité d'établir des règles communes de gestion, les plus favorables possibles, pour validation au CTA de mars 2018. La CCP, qui ne s'est tenue jusqu'ici qu'en formation disciplinaire, devrait être réunie pour l'étude des cas individuels. Des opportunités à saisir pour gagner de nouveaux droits pour les personnels !



Stagiaires

Si la plupart des stagiaires sont désormais à mi-temps sur le terrain, les lauréats de concours ayant une expérience professionnelle sont encore à plein temps. Leur utilisation comme moyens d'enseignement conduit toujours les stagiaires à une charge de travail très importante. L'année de stage est donc particulièrement difficile, en particulier pour les stagiaires à mi-temps dans la mesure où ils doivent parallèlement au service en responsabilité suivre deux jours de formation à l'ESPE et valider leur Master 2. Contenus de formation comme modalités d'évaluation doivent être réinterrogés pour mieux correspondre aux attentes des stagiaires. Ces questions sont abordées dans le cadre de rencontres annuelles entre le SNES et la direction de l'ESPE.

Lors des élections au Conseil de l'ESPE, la FSU a été la seule à présenter une liste dans le collège des usagers : construire

cette liste a nécessité un fort engagement des militant-e-s en charge du secteur. Les militant-e-s du SNES et de la FSU aideront les élu-e-s à préparer les réunions et à y intervenir de la façon la plus efficace.

Le SNES est aux côtés des stagiaires à tous les moments importants de l'année : affectation en juillet, accueil fin août lors de la rentrée à l'ESPE, permanences hebdomadaires à l'ESPE, courriers, bulletins spécifiques, réunions d'informations à la fois sur les questions relatives à la carrière et à la formation, conseils personnalisés. Depuis la rentrée 2017, trois militants assurent les permanences hebdomadaires.

Le taux de syndicalisation des stagiaires de l'académie de Limoges s'est amélioré par le passage à deux puis à trois militant-e-s lors des permanences hebdomadaires. Cette présence accrue permet une meilleure connaissance des stagiaires et de leur situation individuelle et une meilleure approche de leurs problématiques.



Non titulaires

L'engagement résolu de la section académique du SNES-FSU Limoges en faveur de la défense individuelle et collective des enseignants, CPE et psychologues non titulaires a permis des avancées significatives ces deux dernières années : CDIisation automatique au bout de 6 ans avec un contrat à temps plein (même si le service était assuré précédemment à temps incomplet), rattachement administratif et règles d'affectation à l'identique des TZR pour les CDI, sur-rémunération en cas d'affectation lointaine et avancement d'échelon automatique pour tous CDD ou CDI, possibilité de contrats à l'année pour assurer des suppléances dans certaines disciplines évitant ainsi les périodes de chômage, reclassement de toutes et tous les contractuels dans la nouvelle grille indiciaire avec conservation de l'ancienneté au premier septembre 2017. L'ensemble de ces mesures a procuré un gain de pouvoir d'achat à nos collègues non titulaires et permis une certaine sécurisation de leurs parcours mais ils-elles restent soumis à une précarité insupportable que seul un nouveau plan de titularisation, revendiqué par le SNES-FSU, permettra de faire disparaître. La CCP a enfin été réunie en octobre 2017, suite à nos demandes répétées, elle ne l'avait pas été depuis 2013. Nos élu-e-s FSU ont pu y faire valoir l'exigence de transparence dans la gestion des non titulaires : reclassement, avancement, affectations, CDIisation. La mise en place par le rectorat de formations à tous les concours est aussi une exigence que les élu-e-s du SNES-FSU continuent de porter avec vigueur.

BILAN FINANCIER 2015-2017 – Section académique du SNES-FSU

Durant les deux années couvrant la période 2015-2017, l'effectif des adhérent-e-s du SNES-FSU a connu une progression (864 syndiqué-e-s en 2015-2016 et 887 syndiqué-e-s en 2016-2017). Les recettes, provenant uniquement des cotisations, sont toutefois restées quasi stables d'année en année du fait du montant moyen de la cotisation en légère baisse car la part des stagiaires et des contractuel-le-s dans les syndiqué-e-s était plus importante.

Grâce à des dépenses maîtrisées, les équilibres financiers sont conservés pour les deux derniers exercices.

Ces deux années d'exercice sont ponctuées de quelques éléments qu'il faut intégrer pour la bonne compréhension des tableaux qui suivent :

- Une manifestation nationale (contre la réforme du collège) a eu lieu le 10 octobre 2015 qui a engendré l'achat de billets de train en nombre.
- Nous avons multiplié les heures d'information syndicale dans les établissements ce qui entraîne une augmentation des frais de déplacements.
- Nous avons organisé plusieurs stages (stage Nouveau management public en novembre 2015, stage Réforme du collège en février 2016, stage Lycée et stage Documentation en novembre 2016, stage Nouvelles carrières en février 2017, etc) qui ont eux aussi un coût.
- Le congrès national s'est tenu à Grenoble en mars-avril 2016 et le dernier congrès académique s'est tenu en mars 2016.
- Nous avons acquis un photocopieur couleur en mai 2016 (avec reprise de l'ancien).
- Les comptes ont été contrôlés le 10 novembre 2015 par Carole Grellier, commissaire aux comptes mandatée par le SNES ainsi que Flore Sarvi, comptable au SNES national. Carole Grellier, a exprimé son entière satisfaction quant à la tenue des comptes et aux usages académiques.
- Les comptes des exercices 2015-2016 et 2016-2017 ont été contrôlés par la commission académique de transparence financière le 14 novembre 2017.

Les comptes du S3 dégagent un déficit d'environ 1 200 € en 2015-2016. Les multiples activités de l'année 2015-2016 (manifestation nationale du 10 octobre 2015, congrès académique et national en mars 2016, achat du photocopieur, etc) ont eu un effet sur la trésorerie, nous obligeant à puiser dans les fonds de réserve.

Les comptes du S3 dégagent un excédent d'environ 12 700 € pour 2016-2017, année au cours de laquelle le nombre de syndiqué-e-s a progressé et où le S3 n'a pas eu à faire de dépenses d'investissement particulières.

Le S3 dispose de fonds de réserve permettant d'envisager avec confiance l'avenir à moyen terme sur le plan financier dans la mesure où l'effectif des syndiqué-e-s se maintiendrait. En 2018, les congrès académique et national, comme les élections professionnelles mobiliseront de nouvelles ressources financières.

COMPTE DE RESULTAT DES EXERCICES 2015-2016 et 2016-2017

Exercices	2015/2016	2016/2017
Total des cotisations	64 700	64 136
Achats, entretien, locations, téléphone et charges externes	40 262	27 632
Frais militants	13 044	10 678
Taxes foncière	3 007	3 070
Salaires et traitements	2 204	2 237
Cotisations sociales	769	950
Dotations aux amortissements sur immobilisation	7 104	7 104
Résultat d'exploitation	-1 690	12 465
Résultat financier	593	360
Impôt sur les intérêts	142	86
Résultat	-1 239	12 739

REPARTITION DES DEPENSES POUR LES EXERCICES 2015-2016 et 2016-2017

Exercice 2015-2016		Exercice 2016-2017	
Rubrique	%	Rubrique	%
Cotisations reversées au S4	63 %	Cotisations reversées au S4	64 %
Frais de local et matériel informatique	14,1 %	Frais de local et matériel informatique	20,3 %
Frais militants, manifestations	7,4 %	Frais militants, manifestations	6,1 %
Communication (routage, téléphone...)	6,6 %	Communication (routage, téléphone...)	5,1 %
Papier, enveloppes, fournitures, consommables	6,2 %	Salaires et cotisations sociales	1,8 %
Salaires et cotisations sociales	1,7 %	Papier, enveloppes, fournitures, consommables	1,7 %
Abonnements presse	0,8 %	Abonnements presse	0,8 %
Frais bancaires	0,2 %	Frais bancaires	0,2 %